

Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 7

Votants: 8

Séance du 21 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-et-un mai l'assemblée régulièrement convoquée le 21 mai 2019, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Denis CELADON, Evelyne BEAUVAIS, Claudine CHATEIGNER, Eric MORVAN, Magalie PANNESE, Laurence PICOT, Patrick VALEUR

Représentés: Isabelle BILAND-PERENNES par Denis CELADON

Excuses: Jean-Claude BORLETEAU, Paul EMARD

Absents: Simon THIERRY

Secrétaire de séance: Claudine CHATEIGNER

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- devis cuisine Ecogite

A l'unanimité le conseil accepte les modifications apportées à l'ordre du jour

Objet: APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 02 AVRIL 2019 - DE 2019 016

Le procès verbal de la séance du 02 avril 2019 est approuvé et signé par tous les membres présents.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 8

Pour : 8

Objet: DECISIONS MODIFICATIVES - DE 2019 017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du bureau des finances locales de la Préfecture qui l'a informé que la décision modificative prise le 22 novembre 2018 n'a pas été transmise en Préfecture à temps. En effet, toute décision modificative doit être transmise au représentant de l'Etat au plus tard le 26 janvier qui suit la fin de l'exercice budgétaire soit dans ce cas le 26 janvier 2019.

Une nouvelle décision modificative doit être prise afin d'inscrire ces dépenses au budget 2019.

Il informe le Conseil Municipal que dans ce même courrier il lui est indiqué que le montant des dépenses imprévues inscrites en section de fonctionnement ne doit pas dépasser 7.5% des dépenses réelles de la section. La somme de 10000€ prévue au vote du BP2019 représente 8.71% des dépenses réelles de fonctionnement il convient donc de prendre une décision modificative :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VOTE** les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
615221 / 011	Entretien, réparations bâtiments publics	0.00	-80.00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0.00	80.00
TOTAL FONCTIONNEMENT		0.00	0.00
Investissement		Recettes	Dépenses
1641-00	Emprunts en euros	0.00	1 107.00
2131-000	Bâtiments publics	0.00	-107.00
2135-000	Installations générales, agencements	0.00	-500.00
2138-000	Autres constructions	0.00	-500.00
TOTAL INVESTISSEMENT		0.00	0.00

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
022	Dépenses imprévues	0.00	-5 000.00
60632 / 011	Fournitures de petit équipement	0.00	5 000.00
TOTAL FONCTIONNEMENT		0.00	0.00
TOTAL		0.00	0.00

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 8
Pour : 8

Objet: DEMANDES DE DEROGATION SCOLAIRE - DE 2019 018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'est vu présenter des demandes de dérogations scolaires. En effet, la commune de CHATENOY fait partie du RPI Aufferville - Bougligny - Chatenoy - Chevrainvilliers - La Madeleine sur loing - Maisoncelles en Gâtinais, et si des parents souhaitent que leurs enfants soient scolarisés ailleurs une demande de dérogation est alors déposée en Mairie.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur la suite à donner à ces dérogations. Il expose le contexte actuel et donne lecture de plusieurs informations afin de lui permettre de délibérer.

- *Considérant la distance avec la commune de Saint Pierre les Nemours et le temps de trajet des élèves ;*
- *Considérant les structures récentes et adaptées des écoles de Saint Pierre lès Nemours ;*
- *Considérant les services proposés (études, centre de loisirs...);*
- *Considérant la comparaison du coût de la scolarité entre les deux structures ;*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à donner un avis favorable à ces demandes de dérogations ;
- DEMANDE à Monsieur le Maire d'étudier la possibilité de sectoriser la scolarité de l'ensemble des enfants de CHATENOY à Saint Pierre lès Nemours dès que possible et à cette fin d'entrer en contact avec les services de Saint Pierre lès Nemours ;
- DIT que le Conseil Municipal se réunira à nouveau pour délibérer à ce sujet prochainement.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 8
Pour : 8

Objet: DEVIS CUISINE ECOGITE - DE 2019 019

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un devis du magasin BUT concernant l'ameublement et l'électroménager de la cuisine de l'Ecogite. Ce devis s'élève, montage compris à 6462.18 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE ce devis ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bon de commande ;
- DIT que les dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2019.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 8
Pour : 8

INFORMATIONS DIVERSES

- Point sur l'avancement des travaux du Gîte par Monsieur VALEUR : les travaux d'électricité et de plomberie commencent et les travaux de toiture se poursuivent.

- Le traçage des allées du cimetière sera fait demain.

- Rénovation du mur de l'école : le dossier est prêt à être envoyé au Parc Naturel Régional du Gâtinais français pour une demande de subvention.
- Travaux d'aménagement de la place de parking PMR devant la Mairie : une subvention de 80% du montant HT du devis a été accordée.
- Rassemblement des voitures anciennes le 1er septembre sur la place de Châtenoy.
- Rappel des élections européennes ce dimanche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

**Le Maire,
Denis CELADON**

